

Protocole de fonctionnement du C.M.S.TIR « COVID-19 »

Ne seront admis sur nos Pas de Tir que les licenciés ayant leur licence 2019/2020 tamponnée par un médecin et après s'être présentés à l'accueil pour signer le registre des consignes et de présence.

Les adhérents devront être munis en permanence d'un masque et éventuellement une visière.

DEPLACEMENTS DANS L'ENCEINTE DU CLUB

Les tireurs devront suivre scrupuleusement le fléchage mis en place pour accéder soit à la salle d'accueil ou aux Pas de Tir. Il en va de votre et notre sécurité à tous.

Pour accéder à la salle d'accueil pour signer votre présence, vous devez passer par la rampe d'accès et ressortir par les escaliers côté Est.

Les consommations à la buvette sont interdites

La salle de tir 10 mètres à la bastide restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

FONCTIONNEMENT DES PAS DE TIR

Sur les Pas de Tir vous devez respecter scrupuleusement la distanciation règlementaire du protocole fédéral si croisement se fait avec un autre tireur.

Ne s'installer que sur les postes de tir autorisés qui sont matérialisés.

Respecter le nombre de personnes autorisées sur chaque pas de tir (affiche à l'entrée de chaque stand).

Sur le Pas de Tir 200 mètres 5 postes de tir seront occupés pour respecter les distances du protocole et cela doit être respectée.

Le temps d'entraînement par tireur sera limité à 45 minutes s'il y a une file d'attente sur l'ensemble des pas de tir.

REGLES D'HYGIENE

Des distributeurs de gel hydroalcooliques sont disposés à l'entrée et sortie du club-housse vous devez utiliser ceux-ci à chaque entrée et sortie.

Vous devez les utiliser impérativement

Les produits liés à la protection directe contre l'épidémie COVID-19 masques, gants etc... ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles du club pour éviter une contamination éventuelle. Vous devez vous en débarrasser à votre domicile.

Un distributeur de mini-serviettes sera mis à l'accueil pour ceux qui devront se rendre aux toilettes pour permettre le nettoyage des sièges.

La salle d'accueil sera désinfectée après chaque ouverture ainsi que les postes de tir après occupations.

Le bon respect de toutes ces consignes et le civisme de tous doit nous permettre de bien vivre nos entraînements dans les meilleures conditions.

Marignane, le 23 Mai 2020